



LETTRÉ MENSUELLE CFE-CGC du Groupe Inetum

<https://cfecgc-inetum.fr>
contact@cfecgc-inetum.fr

Sommaire

Page 1	Prime de vacances
Page 2	Élections
Page 3	Tangram / Participation / Visite de sites
Page 4	Négociations
Page 5	Manifestation
Page 6	Vincent Homeril à Matignon
Page 7	Contacts

31 mai 2023

Prime de vacances pour tous !

Courrier de la CFE-CGC envoyé le 31 mai 2023

au Directeur des Ressources Humaines et à la Directrice Juridique & Social

Objet : versement de la prime de vacances pour tous les salariés d'Inetum

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, notamment lors des Négociations Annuelles Obligatoires, la **CFE-CGC** de l'UES Inetum réclame le versement de la prime de vacances prévue par la convention collective de la branche des Bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils, dite « Syntec », pour tous les salariés, quelques soient les modalités de versement de leur rémunération annuelle.

En effet, si les salariés rémunérés **sur 12 mois** reçoivent bien une prime de vacances en sus de leur rémunération, telle que mentionnée à l'**article 31** de la convention collective dite « Syntec » précédemment en vigueur jusqu'au 30 avril 2023, à savoir «*L'ensemble des salariés bénéficie d'une prime de vacances d'un montant au moins égal à 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés prévus par la Convention Collective de l'ensemble des salariés.*», tel n'est pas le cas des salariés rémunérés **sur 13 mois**, pour lesquels les demies rémunérations mensuelles actuellement versées en juin et décembre, en sus de la rémunération mensuelle, font office de 13^e mois, la Direction faisant une interprétation restrictive, et contraire à la Jurisprudence, de la suite de l'**article 31** susmentionné, à savoir «*Toutes primes ou gratifications versées en cours d'année à divers titres et quelle qu'en soit la nature peuvent être considérées comme primes de vacances à condition qu'elles soient au moins égales aux 10 % prévus à l'alinéa précédent et qu'une partie soit versée pendant la période située entre le 1er mai et le 31 octobre.* »

Sur ce dernier point, la version « toilettée » de la convention collective des Bureaux d'études techniques, étendue et obligatoirement applicable depuis le 1er mai, vient confirmer cette position en son « **article 7.3 : prime de vacances** », en ajoutant la mention

« **En revanche, ne peuvent se substituer au paiement de la prime de vacances :**

- **un treizième (13e) mois ;**
- **l'indemnité de précarité des enquêteurs vacataires prévue par l'article 53 de l'accord de branche du 16 décembre 1991 (annexe 4) ;**
- **une prime d'objectifs prévue par le contrat de travail. »**

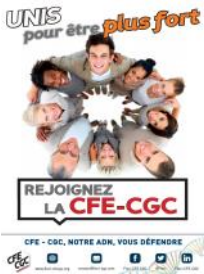
Cette disposition vient confirmer la lecture effectuée jusqu'à maintenant par la **CFE-CGC**, et nous vous demandons par la présente **le versement de la prime de vacances, en sus de leur rémunération, aux salariés rémunérés sur 13 mois, ceci dès le mois de juin 2023**. Nous sollicitons également la réunion de la commission paritaire dans les meilleurs délais, afin de discuter de sa mise en œuvre.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations syndicales.

Olivier MAULMY
DSC CFE-CGC Inetum

François LECLUSE
DSC adjoint CFE-CGC Inetum

Élection au CSE – l'équipe CFE-CGC s'agrandit !



L'élection, en **octobre 2023**, de vos représentants au sein des 9 CSE (Comité Social et Économique) d'Inetum, Inetum Software et Inetum Business Solution approche à grands pas.

Nous rappelons que c'est un événement très important, car vous serez appelés à élire les collègues qui vous représenteront et défendront vos intérêts tout au long de leur **mandat de 4 ans (2023-2027)**.

Nous remercions d'ores et déjà les candidats qui se sont proposés sur nos listes, et nous avons le plaisir de vous annoncer la désignation de plusieurs d'entre eux en tant que représentant de section syndicale, leur permettant ainsi de mener les listes **CFE-CGC** au sein de leur CSE.

Au sein d'Inetum Grand Ouest



Serge UGUEN

Chef de projet rattaché
à l'agence de **Rennes**

Au sein d'Inetum Sud Ouest



Arnaud LEPOINT

Architecte technique présent à
l'agence de **Toulouse**

Nous rejoint également en tant que
délégué syndical **au sein**
d'Inetum Ile-De-France

Il sera candidat
sur les listes **CFE-CGC**
en octobre 2023



Bertrand DE-BEAULIEU

Consultant basé à Saint-Ouen

Représentant des salariés
au Conseil d'Administration
de septembre 2020 à mars 2023

Nous appelons tous ceux et toutes celles qui veulent également porter les difficultés de leurs collègues, leur point de vue, leurs préoccupations (économie, écologie, santé...), et découvrir l'entreprise de l'intérieur, à nous rejoindre sur les listes **CFE-CGC**. Ceci dans un esprit d'équipe et de participation, sans vous demander d'engagement syndical mais uniquement une adhésion à nos valeurs de pluralité et de négociation et non l'application de consignes venues d'un quelconque comité directeur.

En effet, l'équipe CFE-CGC préfère :

- **défendre une démarche pragmatique au sein des CSE en portant les préoccupations réelles des salariés,**
- **privilégier une négociation gagnant / gagnant à des procédures judiciaires longues et hasardeuses.**

N'en jetez plus, la cour est pleine au Tangram

Le mois dernier (cf notre lettre n°283 du 30 avril), nous vous avons alertés sur la situation de **Dangers Graves et Imminents** au Tangram à Lyon.

Aujourd'hui, l'immeuble s'est vu restreindre sa capacité à 122 salariés (au lieu de 250). Des capteurs de CO2 seront bientôt installés pour avertir les salariés qu'il faut ouvrir les fenêtres (en espérant qu'il ne pleuve pas à ce moment-là).

Le changement de la **Centrale de Traitement d'Air (CTA)** est également prévu.

Toutes ces mesures allaient dans le bon sens, même si elles ont tardé à arriver, mais la Direction, au lieu de suspendre le projet de déménagement des équipes de O'Saône vers le Tangram, continue sa marche forcée vers la réunification des équipes lyonnaises au Tangram **quoiqu'il arrive !**

Des travaux de décroissement / cloisonnement sont prévus les jours prochains, augmentant inévitablement le taux de CO2, ce qui va entraîner également des nuisances pour les salariés présents sur site. Pour « éviter » le danger, la Direction préconise d'ouvrir les fenêtres quel que soit le temps et, en cas de fortes chaleurs cet été, il sera nécessaire mettre la climatisation à fond (avec les fenêtres ouvertes !).

On comprend mieux pourquoi la commission environnement n'est toujours pas réunie par la Direction, indépendamment du coût de cette mesure.

Nous, élus CFE-CGC, tant Inetum Software présents au Tangram que Inetum AURA encore à O'Saône, demandons immédiatement la suspension de ce projet de déménagement tant que toutes les conditions requises ne seront pas mises en place.

Participation record



Vous l'avez tous constaté, cette année encore la participation aux bénéfices de l'entreprise frôle des planchers records.

On se pose parfois la question « Que ferais-je si je gagnais au Loto ? »

Là, avec le montant de la participation, la réponse est simple : **RIEN !**

Visite des salariés



Une délégation **CFE-CGC** ira **en juin** à la rencontre des salariés des agences sur **les régions**

- ⇒ **AURA** Lyon O'Saône le 6, Lyon Tangram le 8
- ⇒ **Est** Dijon le 12, Strasbourg le 13, Nancy & Metz le 14, Reims le 20
- ⇒ **Grand Ouest** Rennes le 13, Niort le 14, La Chapelle Sur Erdre le 15
- ⇒ **Méditerranée** Sophia le 26, Aix le 27 (Montpellier restant à définir)

Actualité des négociations

Plusieurs négociations viennent de se terminer, sont en cours ou vont débiter, alors nous avons voulu vous faire un point de situation.



Mise en place d'une commission environnement au Comité Social et Économique Central

Un accord, signé en mars 2023 par la CFDT, la CFTC et Solidaires, a mis en place cette commission, sur un sujet dont les enjeux sont majeurs pour l'avenir.

La **CFE-CGC** est de longue date impliquée dans les questions de développement durable. Elle est la première et la seule organisation syndicale Française à avoir adhéré au Global Compact en 2018 et à réitérer son engagement en 2020. De ce fait, la **CFE-CGC** a été particulièrement attentive aux travaux menés par la Convention Citoyenne sur le Climat et s'est exprimée à l'occasion du projet d'avis du Conseil National de la Transition Écologique sur le projet de loi «portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » le 26 janvier 2021.

Ainsi, la **CFE-CGC** d'Inetum a choisi de ne pas signer cet accord, car il s'agit pour la Direction de répondre uniquement à ses obligations légales en instaurant une commission dont l'absence de moyens et d'objectifs n'est pas à la hauteur des enjeux environnementaux.

A l'heure où nous publions cette lettre, nous attendons toujours la fixation d'une première réunion de cette commission ...

Accord handicap



L'accord mis en place en 2021 arrive à échéance fin 2023. Il a été l'objet d'une volonté d'implication de l'entreprise au niveau des ressources en personnel.

Cet accord a permis une plus grande publicité de la Mission Handicap et a rassuré des salariés pour se déclarer. En fin d'accord, l'entreprise déclare pour 2022 un taux d'emploi national de 3,33%, contre 1,89% en 2019. **Cela n'est pas encore suffisant.**

De notre côté, nous vous avons accompagnés dans vos démarches à chaque fois que vous nous l'avez demandé. **N'hésitez pas à nous solliciter.**

La **CFE-CGC**, avec son référent handicap national, **Christophe ROTH**, directeur de l'**Agefiph**, est moteur dans les propositions pour améliorer l'aménagement et le travail des Travailleurs Handicapés.

Vos Délégués Syndicaux **CFE-CGC** Inetum, **François LECLUSE**, **Katia LESPINE** et **Benoît WENK**, seront à pied d'œuvre, dans la négociation qui débute le 16 juin du nouvel accord pour la période 2024 - 2026, aidés par les salariés et les élus impliqués dans ce cadre, notamment les ambassadeurs Handicap (**Fabrice DUERMAEL**, **François LASNE**, ...), ceci pour améliorer encore l'emploi, les conditions de travail et la santé des Travailleurs Handicapés.

Beaucoup de chemin reste à faire et des améliorations à apporter en termes de communication auprès des salariés, de formation des managers, d'esprit handicap et bienveillant au sein de l'entreprise...

Lors des négociations à venir, forte de son expertise, la **CFE-CGC** apportera de nombreuses suggestions d'améliorations de la prise en charge des différents handicap existants par Inetum et en conséquence, de la situation des travailleurs en situation de handicap et de leurs aidants.

Plan sénior

La **CFE-CGC** et les autres Organisations Syndicales ont transmis leur proposition début avril (cf. notre Lettre n°282 du 31 mars 2023) et depuis la Direction n'a pas jugé bon de poursuivre les négociations sur ce sujet. La **CFE-CGC** réclame la reprise des négociations sur l'emploi et le devenir des séniors !

Ensemble le 6 juin pour le retrait de la réforme des retraites !

Le 6 juin, mobilisons-nous massivement pour demander aux députés de voter pour la proposition de loi d'**ABROGATION** de la réforme des retraites.



Ensemble pour obtenir le retrait et pour la justice sociale !

A la veille de réunions bilatérales organisées par la Première ministre avec les organisations syndicales, l'intersyndicale, unie et déterminée, réaffirme son opposition à la réforme des retraites. L'intersyndicale, toujours massivement soutenue par les travailleurs-euses, la jeunesse et une très large majorité de la population, réaffirme son rejet de ce recul social et appelle le 6 juin, à une journée de grèves et de manifestations sur l'ensemble du territoire.

L'intersyndicale soutient la proposition de loi supprimant l'âge légal et l'allongement de la durée de cotisation. Le 8 juin, l'Assemblée nationale pourra, pour la première fois, se prononcer par un vote portant sur la réforme des retraites. L'intersyndicale appelle solennellement les député.es à la responsabilité en votant favorablement ce texte. Ils respecteront ainsi la volonté de la population massivement exprimée depuis janvier.

L'intersyndicale réaffirme que c'est une question de justice sociale. Cette réforme des retraites est injuste et brutale tout comme l'est par exemple la dégressivité des allocations chômage, la conditionnalité d'accès au RSA ou des bourses étudiantes. A l'inverse, pour l'intersyndicale, l'enjeu du pouvoir d'achat est central. Elle porte notamment la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études.

Nous continuerons à travailler ensemble pour plus de justice sociale.

Dans le cadre de la préparation de la grande journée de mobilisation, l'intersyndicale se réunira de nouveau le mardi 30 mai.

**Notre premier combat est le retrait de la réforme des retraites.
Toutes et tous mobilisé.es le 6 juin !**

Paris, le 15 mai 2023

Reçue à Matignon le 17 mai, la CFE-CGC pose ses conditions

Lors d'un échange avec la Première ministre, François Hommeril, président de la CFE-CGC, a évoqué la crise sociale créée par la réforme des retraites, et demandé des engagements clairs de l'exécutif pour travailler sur d'autres sujets.

« Renouer le fil du dialogue » : c'est en ces termes qu'Élisabeth Borne a accueilli à Matignon, la délégation CFE-CGC composée de François Hommeril, président confédéral, Christine Lê, secrétaire nationale au dialogue social, et Christelle Thieffinne, secrétaire nationale à la protection sociale. « Si le gouvernement semble attentif à restaurer un espace, notre premier message a été clair, raconte François Hommeril. J'ai dit à la Première ministre : "Nous n'avons plus confiance en vous, tant cette grande crise sociale des retraites a créé un traumatisme". »



Alors que se profile une 14^e journée intersyndicale de mobilisation le 6 juin prochain, le dossier est loin d'être clos, assure François Hommeril : « Nous ne tournerons jamais la page. La détermination intersyndicale est sans faille pour que cette loi ne soit jamais appliquée. » La CFE-CGC a d'ailleurs rencontré, mardi 16 mai, le groupe parlementaire Liot, qui propose une loi d'abrogation de la réforme qui pourrait être étudiée le 8 juin à l'Assemblée nationale. « Nos arguments sont convergents et nous soutenons pleinement cette proposition d'abrogation », souligne François Hommeril.

Indépendamment du dossier retraites, l'exécutif entend donc, ces prochains mois, « bâtir un agenda social pour un nouveau pacte de la vie au travail ». Comme toujours, la CFE-CGC se dit prête à travailler, mais pose ses conditions, explique François Hommeril : « Comme organisation syndicale, notre mandat est de représenter les salariés dans l'ensemble de leur environnement de travail, de voir comment on peut régler les problèmes et proposer des solutions. Mais pour cela, il nous faut des gages du gouvernement. » Précisément, la CFE-CGC a posé trois conditions préalables à de prochaines négociations, sachant qu'à ce jour, aucun calendrier n'a été défini par l'exécutif.

Première revendication : rouvrir le dossier des Ordonnances travail et des instances de représentation du personnel. « On voit bien qu'avec le comité social et économique (CSE) comme instance unique, ça ne fonctionne pas et vous le savez très bien, cette mesure a été imposée à la demande du patronat, sans écouter les organisations syndicales. »

Deuxième revendication : abroger la mesure de dégressivité des allocations chômage, mise en place par la dernière réforme gouvernementale malgré l'opposition unanime des organisations syndicales, en premier lieu de la CFE-CGC. « Une mesure populiste insupportable », rappelle François Hommeril.

Troisième revendication : revoir le cadrage des négociations nationales interprofessionnelles confiées aux partenaires sociaux. « Il faut absolument rééquilibrer le rapport de force entre les organisations syndicales et patronales, beaucoup trop favorable aux employeurs toutes ces dernières années. »

Pour finir, la CFE-CGC a listé les sujets prioritaires à traiter, parmi lesquels les salaires, le pouvoir d'achat et la nécessaire conditionnalité des aides publiques accordées aux entreprises.

Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !

IMPORTANT : les adresses courriel indiquées ci-après sont gérées par la seule CFE-CGC sur des serveurs qui lui sont propres et en toute indépendance du Groupe Inetum

Olivier MAULMY

Délégué Syndical Central UES

☎ 07 87 16 17 19

olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr



François LECLUSE

Délégué Syndical Central adjoint UES

☎ 07 80 02 68 59

francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr

Inetum			
IDF	Ludovic BOULLIN	☎ 06 76 28 46 99	ludovic.boullin@cfecgc-inetum.fr
	Katia LESPINE	☎ 06 49 57 18 48	katia.lespine@cfecgc-inetum.fr
	Patrick DESOUCHE	☎ 06 12 47 10 71	patrick.desouche@cfecgc-inetum.fr
	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
EST	Benoît WENK	☎ 06 61 13 11 93	benoit.wenk@cfecgc-inetum.fr
OUEST	Pascal HOUSSIN	☎ 06 98 38 41 55	pascal.houssin@cfecgc-inetum.fr
	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
NORD	Brigitte DURIEZ	☎ 07 60 14 82 33	brigitte.duriez@cfecgc-inetum.fr
	Anthony FLORENT	☎ 07 87 16 17 19	anthony.florent@cfecgc-inetum.fr
RHONE-ALPES-AUVERGNE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
	Bruno MAZALE	☎ 06 30 30 63 27	bruno.mazale@cfecgc-inetum.fr
MÉDITERRANEE	François LECLUSE	☎ 07 80 02 68 59	francois.lecluse@cfecgc-inetum.fr
SUD OUEST	Olivier MAULMY	☎ 07 87 16 17 19	olivier.maulmy@cfecgc-inetum.fr
Inetum Software France			
Lyon Tangram	Alain JANKOWSKI	☎ 06 06 43 94 60	alain.jankowski@cfecgc-inetum.fr
Metz	Bertrand KLOSTER	☎ 06 23 83 03 50	bertrand.kloster@cfecgc-inetum.fr
Montpellier	André NEBLE	☎ 06 73 37 55 76	andre.neble@cfecgc-inetum.fr
Nancy-Dijon	Daniel AKNINE	☎ 06 73 37 55 76	daniel.aknine@cfecgc-inetum.fr
Hors UES			
Modernisation Solutions (ex METAWARE)	Martin JOURDAN Gilles ROLLAND DE RENGÉRVÉ	☎ 06 09 10 04 62	

Web <https://cfecgc-inetum.fr>



Mail contact@cfecgc-inetum.fr



Olivier Maulmy



Vous aussi, rejoignez la CFE-CGC !

Adhérez en ligne :

<https://www.fieci-cfecgc.org/rejoignez-nous/>